

Paris le 08/03/2023

### **Ne touchez pas au grisbi de l'éolien !**

En déposant une requête devant le conseil d'Etat<sup>1</sup> ayant pour objet de faire annuler l'arrêté ministériel pris en décembre par le gouvernement pour plafonner les revenus des promoteurs éoliens, ceux-ci démontrent leur ferme intention de s'accaparer les surprofits qu'ils ont engrangés en 2022 sur le dos des consommateurs d'électricité<sup>1</sup>. On parle de la bagatelle de 30,9 Milliards d'euros !

C'est à ce monument du cinéma français « Touchez pas au grisbi » qu'on ne peut s'empêcher de songer en découvrant cette information de l'association France Energie Eolienne (FEE), le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et le syndicat de l'énergie solaire (Enerplan).

Les masques tombent et pourtant les gentils promoteurs éoliens avaient déclaré avec jubilation à l'AFP<sup>2</sup> le 12/04/2022 « Sur 2021 et 2022, les énergies solaire et éolienne pourraient permettre d'économiser plus de 14 milliards d'euros aux finances nationales dont 8,4 milliards de trop-perçu. »

Ils affirmaient même que les énergies solaires et éoliennes, devenues compétitives, contribuaient désormais au budget de la France, et ils appelaient l'État à redistribuer ces milliards d'euros pour soutenir le pouvoir d'achat des Français.<sup>2</sup>

On se souvient aussi des déclarations enflammées de France Energie Eolienne affirmant que « l'éolien aura remboursé en 2024 tout ce qu'il a perçu depuis 2003 » et la Présidente de FEE ajoutait même, non sans émotion, que « l'éolien participait activement à la préservation du pouvoir d'achat, à la maîtrise du prix de l'énergie et à notre indépendance énergétique ».

Il suffit que chaque français regarde sa facture d'électricité pour comprendre le problème. L'éolien est le pivot de la destruction du système électrique de la France, il fait la fortune des promoteurs et la ruine des consommateurs.<sup>3</sup>

Contacts :

Jean-Louis Butré  
Fédération Environnement Durable  
[contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)  
06 80 99 38 08

Dominique de Pontfarcy  
Fédération Environnement Durable  
[d2pontfarcy@gmail.com](mailto:d2pontfarcy@gmail.com)  
06 71 57 46 13

1) <http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/solaire-eolien-la-filiere-attaque-lappropriation-des-surprofits-par-letat-1911835>

2) [https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/energies-le-solaire-et-l-eolien-pourraient-rapporter-14-milliards-d-euros-a-l-etat-sur-deux-ans\\_AD-202204120313.html](https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/energies-le-solaire-et-l-eolien-pourraient-rapporter-14-milliards-d-euros-a-l-etat-sur-deux-ans_AD-202204120313.html)

### **3) De quelle histoire de gros sous éoliens est-il question ?**

Les installations des éoliennes relèvent de deux régimes de subventions : le complément de

rémunération qui concerne les parcs éoliens de puissance inférieure à 18 Mégawatts et composés de 6 éoliennes au maximum ; dans ce cas, l'exploitant éolien bénéficie d'un prix garanti par l'Etat pendant 15 ou 20 ans qui s'établit selon les contrats souscrits aux alentours de 92 euros par mégawattheure (tandis que EDF est obligé de vendre son Mégawatt à 42 euros).

Si le parc éolien est plus important, il a donné lieu à un appel d'offres fixant aussi un prix garanti. Par ce mécanisme, en 2021, l'éolien vendait son mégawattheure à 75 euros pour un prix de revient de 50 euros et il recevait de l'Etat un complément de rémunération de 42 euros par mégawattheure.

La guerre en Ukraine a changé la donne et propulsé le prix du mégawattheure jusqu'à 2000 euros et le prix de vente s'établissait en moyenne à 500 euros le mégawattheure soit un profit supérieur de 425 euros au prix garanti par contrat de 75 euros. Cette différence de tarif n'est en rien imputable à la production d'énergie éolienne mais provient uniquement d'un dérèglement du marché en raison de la situation internationale.

Certains opérateurs éoliens ont même racheté à EDF pour 42 euros des mégawattheures revendus sur le marché 500 euros.

D'autres promoteurs éoliens sentant le vent tourner sont sortis préventivement des contrats qui les engageaient pour ne pas être contraints de reverser à l'Etat la différence entre le prix de vente et le prix garanti, la perte pour l'Etat étant estimée entre 6 et 7 milliards d'euros à cause de cette combine.

Rappelons que la Cour des Comptes chiffrait en 2018 l'engagement d'argent public de la part de l'Etat à 121 milliards d'euros pour soutenir le développement de la filière éolienne.